VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété productive dans le Premier et Quatrième Districts.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 112,289.—Succession de Mary Meagher, veuve de Nicholas Callan.

Seront vendues à l'enchère publique MARDI .. août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureaux 811 rue Perdido, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 14 juillet 1915 et signé en cour ouverte le 20 juillet 1915 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et portant le No. municipal 451, désigné comme lot A, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié aux archives de cette succession. Le dit lot A mesure d'après le dit plan trente (30) pieds, pas de pouces (0) sept (7) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double de choix, 2913-15 rue Melpomène, contenant trois chambres de chaque côté, le tout cimenté, sanitaire et loué à un prix avantageux.

2.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District municipal de cette ville, dans l'ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié pour information dans les archives de cette succession. Le dit lot joint le lot A sur le dit plan et mesure trente (30) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds avec une distance sur le derrière de vingt-neuf (29) pieds trois (3) pouces.

Les améliorations comprennent un cottage double, 2909-2911 rue Melpomène, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire.

3.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le numéro municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalai, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot C, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence avec les actes de cette succession. Le dit lot joint le lot B et mesure trente-trois (33) pieds, pas de pouces (0) et sept (7) lignes de face à la rue Melpomène par une profondeur de quatre-vingt-deux (82) pieds trois (3) pouces, deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 2905-07 rue Melpomène contenant trois chambres de chaque côté, tout sanitaire.

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence dans cette succession. Le dit lot D forme le coin des rues Melpomène et Willow et mesure vingt-neuf (29) pieds, pas de pouces (0) et quatre (4) lignes de face sur la rue Melpomène et joint le lot C, mesurant quatre-vingt-deux (82) pieds, trois (3) pouces, deux (2) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, 2901-03 rue Melpomène, au coin de Willow, 4 chambres plâtrées, le tout sanitaire.

5.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin) et désigné comme le lot E, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot E joint l'arrière des lots C et D et mesure vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, six (6) lignes de face à la rue Willow, par une profondeur de soixante-trois (63) pieds cinq (5) pouces sur la ligne la plus proche de la rue Thalia, et une profondeur de soixante-trois (63) pieds, un (1) pouce et trois (3) lignes sur la ligne joignant l'arrière des lots C et D.

Les améliorations sur le dit lot sont un joli cottage double contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire et désigné par les Nos. 1115-17 rue Willow.

6.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet 292, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 4 sur un plan tiré par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence avec les archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 4 joint le lot 5 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont le joli cottage double Nos. 2313-15 rue Jackson, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

7.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 5 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845 et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 5 joint le lot 4 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes.

Les améliorations sont un cotage double, portant les Nos. 2317-19 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

8.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 292 sur le plan de ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 6 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, de 28 juin 1845, et déposé pour référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 6 joint le lot 7 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont le cottage double productif Nos. 2321-23 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

9.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 292 sur le plan de la ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 7 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, et déposé aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 7 joint le lot 6 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos. 2325-27 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

10.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 292 du plan de la ville, lequel dit ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 10 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot No. 10 mesure vingt-neuf (29) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jacob (maintenant Freret), par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois (123) pieds, un (1) pouce, six (6) lignes.

Les améliorations sont un cottage double 2126-28 rue Freret, entre Jackson et Joséphine, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, avec bâtiment sur le derrière rapportant; canalisation et eau.

11.—Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, désigné comme lot No. 3 de l'ilet 25 B, sur un plan par J. A. Pueyor, architecte, sous date du 21 septembre 1842 et déposé comme référence aux archives de J. S. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, et mesurant en mesure américaine trente (30) pieds, huit (8) pouces et dix (10) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, neuf (9) pouces, six (6) lignes.

12.—Un certain autre lot de terre dans le Dixième District représentatif, Quatrième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, situé dans l'ilet 347, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, mesurant d'après les listes d'évaluation de 1876, trente (30) pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Howard et Freret, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, étant le lot No. 2 du dit ilet et joignant le lot No. 1, qui forme le coin des rues Jackson et Howard.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos. 2309-11 rue Jackson, contenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec tous les autres bâtiments. Les deux lots ci-dessus et améliorations seront vendus ensemble.

13.—Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 13 sur un croquis par L. Fremeaux, architecte et voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. D'après quel croquis le dit lot mesure comme suit: vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-dix (70) pieds. Le dit lot formant le coin des rues Deuxième et Liberté.

14.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 14 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé et annexé à un acte passé devant Wm. Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

15.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 15 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et déposé comme référence à un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-dix (70) pieds.

16.—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 16 sur un croquis par L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé avec un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur entre lignes parallèles de cent (100) pieds. Le dit lot formant une part d'une subdivision des lots originaux 13 à 16, tous deux inclus.

Les améliorations comprennent les huit bâtiments contenant deux chambres et cuisine, eau de chaque côté et portant les numéros municipaux 2225-27-29-31-33-35-37-39 rue Deuxième, formant le coin de Liberté.

17.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le numéro municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, et désigné comme lot A sur un plan par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux archives de cette succession. Le dit lot joignant et formant l'arrière des lots B, C et D sur le même croquis et mesurant dix-sept (17) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Franklin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-quinze (75) pieds.

Les améliorations sont un cottage simple portant le No. municipal 2513 rue Franklin, contenant 4 chambres, eau et améliorations sanitaires.

18.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet portant le No. municipal 315, et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé comme référence aux archives de cette succession. Le dit lot mesure d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, cinq (5) pouces sur la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces, et forme le coin des rues Deuxième et Franklin.

Les améliorations comprennent le joli cottage double bien construit, 2200-02 rue Deuxième, au coin de Franklin, contenant 4 chambres derrière et toilette, avec un grand hangar de chaque côté.

19.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Troisième, Franklin (anciennement St-David) et Liberté (anciennement St-Andrew), désigné comme lot C sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-deux (32) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces.

Les améliorations sont le joli cottage double bien construit, 2201-06 rue Seconde, contenant de chaque côté quatre très grandes chambres, bain et toutes les commodités sanitaires, avec hangar ardoisé derrière.

20.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew), et Troisième, désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot D joint le lot C et mesure treize (13) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds dix (10) pouces.

21.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Jackson, Howard, Philip et Freret, désigné par le No. 26 sur un plan par J. N. de Pouilly, architecte et assistant voyer, daté du 12 novembre 1866 et déposé pour référence aux archives de F. Grima, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, sept (7) lignes de face à la rue Howard par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds, six (6) pouces, quatre (4) lignes de profondeur, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, etc., y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, **et connu comme le cottage double 2217-19 Howard, entre les rues Jackson et Philip, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté et toutes les commodités sanitaires.**

22.—Un certain lot de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Jackson et Philip, désigné par le No. 23 du dit ilet et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Howard, par une profondeur de cent trente (130) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par C. F. Zimple, le 8 mai 1836, et annexé à un acte devant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 18 juin 1836.

Les améliorations sont le cottage double 2233-39 rue Howard, entre Jackson et Philip, deux chambres de chaque côté, avec bâtiments sur le derrière, à travers le lot, contenant trois chambres.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant le solde s'il y en a un, sur effets de montants égaux pour un, deux ou trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garantis par un lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation et cinq pour cent de frais d'avocats en cas de procès pour le payement des dits effets et toutes les clauses habituelles de sécurité. Au-dessus du prix d'achat l'acheteur devra assumer tous les impôts pour l'année 1915 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente sera passé devant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acheteur, ainsi que tous les certificats et les timbres de revenu. L'acheteur aura droit aux loyers seulement à partir du jour de l'acte de vente.

CALLAN, BLANCAND & VIOSCA, RICHARD LYONS, H. W. ROBINSON, Avocats.

juil 22 25—août 1 8 15 22 24

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786 — Succession de William Philip Johnston.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No. 110,786—Dans l'affaire intitulée succession de William Philip Johnston, le dit ordre daté et signé le 1 août 1915, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 1231 rue Webster, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin:

Cinq taxi-cabs Thomas, modèle G, fabriqués par la Thomas Motor Cab Co. de Buffalo, New-York, y compris les licences de l'état pour 1915.

Conditions — Comptant.

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 820 rue Commune.

HOWELL CARTER, Jr., Avocat pour d'exécutrice.

août 5 8 15 16

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour civile de district, Paroisse d'Orleans, Division E, No. 112,673, Succession de Lorenzo Federico.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,673, dans l'affaire intitulée succession de Lorenzo Federico, le dit ordre daté et signé le 14 juillet 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI le 19 août 1915 la propriété foncière suivante décrite dans l'inventaire classifié, savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 48, borné par les rues St. Philip, Royal, Chartres et Dumaine, désigné par la lettre "A" sur un croquis d'arpentage fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté du 8 février 1913, et d'après lequel le dit lot "A" commence à une distance actuelle de soixante-cinq pieds et trois pouces du coin des rues Royal et St. Philip et mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, trente et un pieds, trois pouces et quatre lignes de largeur sur l'arrière par une profondeur actuelle de soixante-quatre pieds et le dit lot est de même désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Arthur de Armas, voyer, annexé à un acte de Joseph Couvrillier, anciennement notaire public de cette ville, le 27 décembre 1871, et d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, la même largeur sur le dernière, par une profondeur de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes. Les améliorations portent le No. Municipal 630 rue St Philip, et, consistent en un bâtiment double en briques contenant à peu près quatre chambres de chaque côté et auparavant occupé par une boulangerie.

Conditions — Comptant. L'acheteur devra assumer les impôts de 1915 et payer pour l'acte de vente, inclus le coût de tous les certificats devant J. A. Woodville, notaire public. Le dit acte devra être passé le jour de ou 30 jours après l'adjudication. Au moment de l'adjudication, l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, subis ni à aucun intérêt ou amende avec

J. L. Onorato, Real Estate

ENCANTEUR, 820 RUE COMMUNE.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.

juil 18 25 août 1 8 15 19

Par ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fort stock de marchandises de valeur du magasin d'objets d'art japonais et chinois,

NO. 304 RUE ROYALE.

Comprenant un grand assortiment de choix, et couteaux, de porcelaines de Chine, vases et urnes Satsuma, cloisonnés, de qualité supérieure; de magnifiques tables en bois d'Inde, etc. Des cuivres assortis, bronzes, ivoires, ornements plaqués, éléphants Bouddha; un assortiment de bambous et bois de santal. Grand assortiment de kimonos en soie et en satin, robes, châles, manteaux mandarin, smokings, mouchoirs, pantoufles, poupées, et des centaines d'autres objets. Egalement de magnifiques "silent salesmen", vitrines, installations et étagères.

Succession de Quong Jee Chung.

No. 111,315, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B. — Seront vendus à l'enchère publique, MARDI 17 août 1915, à 11 heures du matin, sur les lieux No. 304 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 juillet 1915, pour compte de la dite succession.

Conditions — Comptant. Dépôt requis.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.

CLAUDE L. JOHNSON, Avocat.

août 8 15 17

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Troncs d'arbres peuplier et frêne, sans limite.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, MERCREDI 25 août 1915, seront vendus à l'enchère publique, par ordre des commissaires de la Commission du Port de la Nouvelle-Orléans, sous et en vertu de l'acte No. 167 de 1908.

1er: A 10 heures 30 du matin, au quai de la rue St-Andrew, trente-six troncs d'arbres de frêne.

2me: A 11 heures du matin, au quai de la rue Louisa, quarante-cinq troncs d'arbres de peuplier.

Conditions: Comptant. Les troncs d'arbres devront être emportés dans les quarante-huit heures qui suivront l'adjudication.

août 14 15 22 25

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

Mlle C. L. Arny vs. Dicky Bird Company.

No. 112,577, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur; bureaux, 134 rue Carondelet.

En vertu d'un ordre daté du 30 juillet 1915 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, sera vendu à l'enchère publique le JEUDI 2 septembre 1915, à 10 heures du matin, sur les lieux No. 1109 rue Annonciation, au coin de la rue Calliope:

Le fonds de commerce, machines, meubles de bureaux de la Dicky Bird Company, comprenant tous les effets transportables de la dite Dicky Bird Company tels qu'ils existent, d'après l'inventaire classifié, seront offerts en bloc ou séparément.

Le JEUDI 2 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera offerte la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Annonciation, Gaiennie et Constance, formant le coin des rues Annonciation et Calliope et mesurant cent pieds de face à la rue Annonciation par une profondeur de cent dix pieds sur la rue Calliope. Les améliorations comprennent un bâtiment en briques d'un étage, désigné par le No. 1109 rue Annonciation, au coin de Calliope. Aiguille de chemin de fer sur la rue Calliope. Un emplacement convenable pour bâtiments industriels, au cœur de la ville avec toutes les facilités.

Conditions: Pour les meubles: comptant. Pour les propriétés foncières, comptant au dernier et plus haut enchérisseur, avec le droit ou l'option d'assumer et payer pour le relief et l'affranchissement de la dite Dicky Bird Company, comme portion du prix d'achat des dits terrains fonciers, la portion non-échue d'une certaine hypothèque de sept mille quatre cents dollars ($7,400.00), représentés par cinq (5) notes de la somme de seize cents dollars chacune ($1,600.00), datées du 29 octobre 1913 échues respectivement le 29 octobre 1914, le 29 octobre 1915, le 29 octobre 1916, le 29 octobre 1917 et le 29 octobre 1918, portant un intérêt de six (6) pour cent par an à partir du 29 octobre 1913, payables annuellement jusqu'à l'extinction; la première de ces notes ayant à son crédit la somme de six cents dollars ($600) sur le principal, et son échéance prolongée au 29 avril 1915 et tous ces effets sont crédités avec l'intérêt payé jusqu'au 29 octobre 1914. L'acquéreur de la dite propriété foncière devra payer son enchère comptant ou à son choix payer comptant la différence de la somme totale des notes non échues, avec intérêt jusqu'au jour de l'adjudication et de son enchère; dans n'importe quel cas l'acheteur devra payer dix (10) pour cent du prix d'achat, comptant à l'encanteur au moment de l'adjudication et l'acheteur devra assumer les impôts pour 1915 et le coût des certificats et l'impôt sur le revenu et les frais de l'acte de vente qui sera passé devant Alexis Brian, Esq., notaire.

SANDERS, BRIAN & SANDERS, Avocats pour le liquidateur.

août 1 8 15 22 29—sept 2

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double

No 600 rue Verret, coin Evelina

Succession de Bertha Lombart, épouse de Alexander Taylor, No. 110,172, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, sera vendu à l'enchère publique, MARDI 14 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 811 rue Perdido, en vertu d'un ordre daté le 6 août 1915, et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent dix-huit, ilet State No. 6, borné par les rues Verret, Evelina, Olivia et l'avenue Opélousas, désigné comme lot No. 18, et mesure trente (30') pieds, trois (3") pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Verret, sur une profondeur et façade de cent trois (103') pieds, quatre (4") pouces et une (1''') ligne à la rue Evelina, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds, trois (3") pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 17, et a trente (30') pieds de large à l'arrière. L'amélioration consiste en un cottage ardoisé, 600 rue Verret, contenant 4 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions: Comptant; dix pour cent de dépôt au moment de la vente; l'acte de vente au dépens de l'acquéreur, devant W. J. Hennessey, notaire. L'acquéreur devra payer en outre du prix de l'adjudication, tous les certificats nécessaires et le coût des timbres de revenu des Etats-Unis, et assumer le paiement des taxes d'état et de ville de l'année 1915.

août 12 15 22 29—sept 5 12 14

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Symenther Parker, veuve en premier lit de Charles Davis et épouse de John Riley Trent—No. 112,181, Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

MERCREDI 25 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, ce cottage simple No. 4527 rue Annonciation, entre les rues Cadiz et Jena. Mesure 37 pieds de front, 7 pouces et 7 lignes sur la rue Annonciation, 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et la ligne de derrière 37 pieds, 7 pouces et 7 lignes. Par un plan fait par William Seghers, le 14 juillet 1915. (Lot C.)

En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 29 juin 1915, moi, Peter Gallagher, offrirai en vente à l'enchère publique MERCREDI le 25 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 334 rue Carondelet.

Aux conditions suivantes: Un tiers ou davantage comptant et le solde, s'il y en a un, à crédit pour un, ou un et deux ans à l'option de l'acheteur, la portion à crédit étant couverte par des effets de l'acheteur, à son ordre ou endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par année à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec la rubrique de "non alienando" et toutes les clauses de sécurité, 10 pour cent de frais d'avocats dans le cas d'un procès, assumés par l'acheteur, et la police d'assurance devra être transférée aux possesseurs des effets et l'acheteur aura à payer au-dessus du prix d'achat tous les impôts pour 1915 et les frais de tous les certificats, ainsi que l'acte de vente que sera passé devant E. M. Stafford, notaire de cette ville.

E. M. STAFFORD, Avocat.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

juil 25—août 1 8 15 22 25

Par DEANO & MURPHY   Par DEANO & MURPHY   Par DEANO & MURPHY   Par DEANO & MURPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "A," No. 112,403, Succession John J. Archer, et als., vs. Thomas L. Archer, et als.

VENTE EN PARTAGE.

COIN DE COMMERCE ETABLI, 3232 RUE LAUREL. PROPRIETES RESIDENTIELLES BIEN LOUEES.

900-902 rue Pleasant
904-906 rue Pleasant
914-916 rue Pleasant
909-911 rue St Andrew
804-806 Rue Ste. Mary
832 rue Pleasant
826-828 rue Pleasant
3236-3238 rue Laurel

A L'ENCRERE, JEUDI 19 AOUT 1915.

DEANO et MURPHY, G. L. Deano, encanteur, bureau 739 rue Union.

Sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement en villégiature, le dit jugement lu, et rendu en cour ouverte, le 1er juillet 1915, et signé en cour ouverte le 8 juillet 1915, le dit ordre étant adressé à G. L. Deano, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le jeudi, 19 août, 1915, la propriété suivante décrite à savoir:

1er—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet bornée par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "A," sur un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, et annexé pour référence à un acte passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, dans et pour cette paroisse, daté le 12 juillet 187.. d'après lequel le dit lot forme le coin des rues Pleasant et Laurel, et mesure vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne en arrière, quatre-vingt cinq pieds de profondeur et de front sur la rue Laurel, et quatre-vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot "B," sur le dit plan.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 900-902 rue Pleasant, comprenant un cottage double de 5 chambres de côté; eau de la ville.

2me—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B" sur un plan de subdivision tracé par L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, annexé à un acte de partage daté le 12 juillet 1872, passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Pleasant, vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne à l'arrière, quatre-vingt trois pieds, onze pouces et quatre lignes, sur la ligne du lot "A," et quatre-vingt deux pieds, trois pouces sur la ligne qui le sépare du lot "C."

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 904 et 906 rue Pleasant, et comprenant un cottage double de 4 chambres de côté; eau de la ville.

3me—Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Constance et Laurel, faisant face à la dite rue Pleasant quarante huit pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-dix pieds; étant l'entière façade du lot No. 5, et dix-neuf pieds de la façade du lot No. 1, touchant au dit lot No. 6, d'après le plan à décrire plus bas, comprenant cette portion des dits lots reculés de leur façade à un point 110 pieds de profondeur, comme plus haut dit, et aussi cette portion du lot No. 6 du dit plan, qui constitue son entière largeur de vingt-neuf pieds, plus ou moins, commençant à un point au centre de sa façade largeur, dans le dit lot de quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces de sa façade sur la rue Pleasant, et courant en arrière à un point au centre de sa largeur par là dans le dit lot cent dix pieds de sa dite façade, étant une portion du dit lot prise de sa profondeur moyenne de vingt-cinq pieds et trois pouces, toutes mesure Américaine; la portion de terrain ici décrite est une partie de chacun des lots numérotés 1, 5 et 6, d'un plan tracé par W. G. Lathan, ancien notaire, de cette ville, daté le 26 avril 1815, et déposé dans le bureau du dit ancien notaire, W. G. Lathan.

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 914-16 rue Pleasant, et comprenant une maison double à deux étages, retirée, 8 chambres de côté, et salle de bain.

4me—Un certain lot de terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les Nos. municipaux 909-11 rue St. Andrew, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 22, dans l'ilet No. 106, borné par les rues St. Andrew, Ste. Mary, Laurel et Constance, sur un plan de C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, déposé comme plan No. 53 dans le livre des plan No. 2, au bureau de W. Christy, ancien notaire, lequel lot mesure vingt-neuf pieds, onze pouces de face sur la rue St. Andrew par une profondeur de cent vingt pieds et comprenant un arrière double à deux étages, retiré avec 7 chambres de chaque côté; eau de la ville.

5me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située, étant et dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Mary, Annonciation (anciennement Jersey), St. Andrew et Laurel, désignée par le No. 2 sur un croquis annexé à un acte d'hypothèque aux archives de S. Magner, ancien notaire public de cette ville, daté du 19 avril 1869 et mesurant d'après le dit croquis 35 pieds, onze pouces et deux lignes et demie de face sur la rue Ste. Mary, sur une profondeur de cent-vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, laquelle portion de terrain forme une partie de l'original lot de terrain désigné par le No. 16 sur un plan de quatre-vingt trois lots de terrain tiré par J. Pilie, ancien voyer, déposé au bureau de William Christy, anciennement notaire public de cette ville. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent étant désignés par les Nos. municipaux 804-806 rue Ste. Mary, et comprennent un cottage double rehaussé, retiré, 14 chambres et rez de chaussée en tout; à l'épreuve des rats.

6me—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Pleasant et Toledano, formant le coin des rues Laurel et Pleasant, désignée par la lettre "B" sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et mesurant d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Laurel, par une profondeur et face à la rue Pleasant de soixante-deux pieds et huit pouces, trente pieds de largeur sur le derrière et soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot "X" sur le dit croquis; la dite portion de terrain étant prise de la portion de face du lot désigné par le No. 14 sur un plan tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par le No. municipal 3232 rue Laurel, et comprennent un bâtiment en briques à deux étages avec grand magasin et cinq chambres pour ménage, bain, canalisation et à l'épreuve des rats.

7me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le même district et ilet, que la propriété décrite sous sixième ment, désignée par la lettre "C," d'après le plan ci-dessus fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel dit lot commence à une distance de soixante-deux pieds, huit pouces du coin de la rue Laurel, et mesure vingt-sept pieds, un pouce de face sur la rue Pleasant, vingt-sept pieds deux pouces sur le derrière eu largeur, par une profondeur de soixante pieds, deux pouces et une ligne sur la ligne de côté qui le sépare du lot "D" et soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté le séparant des lots A et B; la dite portion de terrain étant formée par une part des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par le No. municipal 832 rue Pleasant, et comprennent une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres et bain, à l'épreuve des rats, canalisation.

8me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le même district et ilet que la septième et sixième propriétés décrite ci-dessus, la dite portion de terrain commençant à une distance de quatre-vingt neuf pieds, neuf pouces du coin de la rue Laurel, et désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné, par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel lot mesure trente pieds, cinq pouces de face sur la rue Pleasant, trente pieds, deux pouces de largeur sur le derrière sur soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles; le dit lot formant l'extrême arrière des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1878. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 826-828 rue Pleasant, et comprend un cottage double, 3 chambres de chaque côté; à l'épreuve des rats.

9me—Une certaine pièce ou portion du terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les sixième, septième et huitième propriétés décrites ci-dessus; la dite portion de terrain étant désignée par la lettre "A" sur le plan mentionné ci-dessus de par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Pleasant, et mesure trente pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel, la même largeur sur le derrière, par soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot "B" et soixante-deux pieds, onze pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 3236-38 rue Laurel, et comprennent un double cottage, 3 chambres de chaque côté, à l'épreuve des rats.

Conditions — Un tiers ou davantage comptant, balance pour un, deux ou trois ans à 7 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses d'hypothèques habituelles; l'acheteur n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour où l'acte sera passé. Le ou les acheteurs devront payer pour les actes de vente devant E. M. Stafford, notaire public, et assumer tous les impôts pour l'année 1915 et payer l'impôt de revenu, en dessus du prix d'adjudication. Les acheteurs devront déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Deano et Murphy, encanteurs.

E. M. STAFFORD,
H. W. ROBINSON,
HOWELL CARTER, JR., et
WILLIAM H. PASCOE, Avocats.

juil 18 25 août 1 8 15 19

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Division B, No. 113,093. Succession de Francisco Crifasi.

La moitié indivise d'un morceau de terre de valeur, dans le Cinquième District de cette ville, 3 milles en bas du fleuve. Par David H. Culligan, Encanteur; Bureaux, 720 rue Gravier, JEUDI 26 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre signé le 23 juillet 1915 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le jour, temps et place mentionnés ci-dessus, la propriété suivante décrite, à savoir:

La moitié indivise d'un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Cinquième District de cette ville, à peu près à trois milles en bas du fleuve, sur la rive droite, mesurant plus ou moins, 251 pieds 3 pouces de face à la rivière Mississipi, par une profondeur de quarante arpents, étant l'entier du lot désigné par le No. 16 et une partie du lot voisine No. 17, sur un plan par J. Cummuny, voyer, daté le 20 février 1837, déposé dans le bureau de Felix de Armas, ancien notaire, par acte 125 Bis, daté le 28 mars 1837; le dit lot de terre est borné par le lot No. 15 et en bas par le reste du lot No. 17, maintenant ou anciennement la propriété de Phil Raushkalb, et est désigné comme faisant partie du lot d'habitation No. 23, sur le cadastre de la ville. Etant la même propriété acquise par feu Francisco Crifasi et Bastien Crifasi, par achat d'Albert P. Vautrain, le 24 janvier 1906, par acte devant F. D. Charbonnet, notaire, C. O. B, 204, Folio 373.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1915, payer les timbres de revenu, et pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jamain, Esq., N. P. Dix pour cent devra être déposé au moment de l'adjudication avec

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur,
720 Rue Gravier.

LOUIS HENRY BURNS.
Avocat pour le demandeur.

juil 25—août 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Albert G. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,115 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Mme Kate Rainey Phelps administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHARLES ROSEN et WILLIAM A. DIXON Avocats.

août 6 10 15

Succession de Edward J. Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,009 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification le raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George A. Bonnet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

R. A. TICHENOR, Avocat.

août 6 10 15

Bombardements et raids aériens.

Il a été annoncé le mois dernier à la Chambre des Lords que le comité dit comité de lord Parmoor, pour les indemnités aux victimes d'attentats allemands sur les côtes anglaises, a décidé le paiement depuis le début de la guerre, d'une somme de 2,250,950 francs.

Il est spécifié que ces indemnités sont remises à titre de compensation comme indemnités résultant équivalemment du principe d'assurance, pour le présent; mais qu'à l'avenir il n'y aura nulle garantie de compensation: un système d'assurance officielle doit être fixé le plus rapidement et le plus efficacement possible.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Helman vs. Classeo Quest.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,509 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la nouvelle bâtisse de cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir.

Tous les droits, titre et intérêt de Glassco Quest dans la succession de Glassco Buck, No. 108,608, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

B. Y. WOLF,
Avocat pour le demandeur.

août 3 11 15

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Southern Park Realty Co. vs. Louis Bonnano.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 70,512 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Une licence d'Etat et de ville, un coffre-fort, un pupitre, un lot assorti d'épiceries, etc.

Saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

JOHN McCLOSKEY,
Avocat pour la demanderesse.

août 3 11 15

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph F. Richaud vs. Joseph Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 70,182 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16 août 1915, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un tabouret, une table de milieu, deux chaises C. B., une berceuse, un lavabo et la glace, un dressoir, une armoire, un piano Knabe, etc.

Saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.

août 3 11 15